

Le Sommet de la CSCE conduit à la signature de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe



Le premier ministre Brian Mulroney (assis, à droite) avec le président américain George Bush (au centre) et le secrétaire d'État américain, James Baker (à gauche) au Sommet de la CSCE à Bill McCarthy, CPM Paris.

Du 19 au 21 novembre 1990, les chefs des 34 pays membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) se sont réunis à Paris à l'occasion d'un sommet marquant la fin de la Guerre froide et le début d'une nouvelle ère en Europe. Le Sommet a permis la signature du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et de la Déclaration conjointe des 22 (voir d'autres articles dans ce *Bulletin*), de même que celle de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe. Cette Charte consolide et renforce la CSCE, afin d'établir un cadre de sécurité coopérative adapté à une Europe dynamique.

La Charte célèbre la fusion des deux Europes en une seule qui, pour reprendre les termes du président de la France, François Mitterrand, partagent une même vision du monde. Cette Europe reflète la solidarité parmi les pays de la CSCE et entreprend la mise

sur pied de nouvelles institutions pour refléter cette solidarité, à laquelle elle confère plus de substance, de façon à ce que la fin de l'Europe bipolaire n'amène pas une autre ère de conflit entre les États ou à l'intérieur de ceux-ci.

La Charte compte trois parties. Dans la première, les pays signataires s'engagent à édifier, consolider et renforcer la démocratie; promettent une nouvelle ère de relations amicales entre les États participants; donnent leur aval à un nombre impressionnant de mesures de confiance et de sécurité; espèrent de nouveaux progrès dans les négociations sur la sécurité militaire; donnent un aperçu des mesures qu'ils prendront collectivement pour ériger une "nouvelle unité européenne" et, en conclusion, font une déclaration d'appui aux Nations Unies et à la solidarité mondiale.

Dans la deuxième partie, on expose l'évolution future de la CSCE, le programme concernant le contrôle des armements et le désarmement au cours des 18 prochains mois; les pays signataires proposent aussi la tenue de réunions d'experts pour discuter du rôle de la coopération dans le renforcement des institutions démocratiques et dans la protection et l'avancement des minorités nationales; ils réaffirment les engagements pris en faveur de l'élimination du racisme (y compris de l'antisémitisme), de la protection des droits de la personne ainsi que de la coopération dans les domaines culturel, économique et environnemental.

La troisième partie traite de la mise sur pied d'une structure pour la CSCE et comprend une liste des décisions concernant : la tenue de consultations régulières entre hauts responsables et hommes politiques; la mise sur pied d'un Centre de prévention des conflits à Vienne, d'un petit secrétariat à Prague et d'un Centre d'observation des élections libres à Varsovie; l'élaboration

de programmes sur d'autres institutions possibles (comme une Assemblée de la CSCE) et des réunions d'experts sur les minorités (Genève, juin 1991) et sur les institutions démocratiques (Oslo, novembre 1991).

Le Sommet a donc répondu aux attentes du Canada, parce les pays membres de la CSCE ont réitéré leur engagement envers les principes encore embryonnaires de l'Acte final d'Helsinki et ont entrepris l'institutionnalisation de la CSCE. Comme l'a fait observer le premier ministre Brian Mulroney dans son allocution du 19 novembre à Paris, le Sommet "marque l'avènement d'une structure qui...va soutenir la liberté et la démocratie, la justice et l'idéal".

Le Sommet a également renforcé les relations transatlantiques et démontré très clairement que "la participation des États européens et nord-américains est une caractéristique fondamentale de la CSCE; celle-ci est à la base de ses réalisations passées et essentielle à son avenir. Nous avons toujours partagé certaines valeurs et un héritage commun..."

Créée en 1975 par la signature de l'Acte final d'Helsinki, la CSCE réunit le Canada, les États-Unis et tous les pays d'Europe (sauf l'Albanie) autour d'une tribune où ils peuvent discuter tous ensemble dans un esprit de coopération, des nombreuses questions influant sur leurs relations.

Les FCE et "Ciels ouverts"

Le Traité sur les FCE engage les parties signataires à négocier un régime d'inspection aérienne pour vérifier les mesures prises dans le Traité. Ce régime d'inspection entrerait en vigueur au début de ce qu'il est convenu d'appeler la phase résiduelle de mise en application du Traité. L'ambassadeur David Peel, chef de la délégation canadienne aux négociations sur les FCE, a fait une déclaration à Vienne, le 6 décembre 1990, où il est question de la relation entre le régime d'inspection aérienne envisagé dans le Traité sur les FCE et "Ciels ouverts", ainsi que de l'avenir de "Ciels ouverts" dans le contexte des FCE. En voici quelques passages.

La semaine dernière, certains conférenciers ont souligné la nature